ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 92

présenté par
Mme Le Nabour, M. Bothorel, Mme Dubré-Chirat, Mme Liso, M. Le Gac, M. Lauzzana, Mme Missoffe, Mme Rist, Mme Ronceret, M. Rousset et Mme Vidal

---

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« l'amélioration de leurs compétences »

les mots :

« leur insertion durable dans l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement remplace l'objectif d'amélioration des compétences par l'objectif d'insertion durable dans l'emploi.

En effet, les emplois occupés ont pour finalité l'insertion des personnes durablement privées d'emploi, qui repose non seulement sur les compétences développées mais également sur l'accompagnement proposé.